

DECRET N° 80-378 du 26 Décembre 1980

portant approbation des Comptes Prévisionnels de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'Exercice 1980-1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une participation et fixant leurs modalités de gestion et les Ordonnances n°s 75-72 du 10 Octobre 1975 et 79-32 du 11 Juin 1979 qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance n° 74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la Convention entre la République Populaire du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime - (COBENAM) ;
- VU le décret n° 75-14 du 20 Janvier 1975 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la COBENAM ;
- VU les délibérations du Conseil d'Administration de la COBENAM en sa séance du 7 Mai 1980 à Alger et l'approbation des résultats de ses travaux par la réunion du Comité Permanent du Conseil Exécutif National en date du 4 Juin 1980 ;

SUR proposition du Ministre des Transports et des Communications

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Décembre 1980,

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes Prévisionnels de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'Exercice 1980-1981 ci-joints.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera Publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports et
des Communications,

Le Ministre des Finances,

François DOSSOU

Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 MF - MTPCH 10 autres Minis-
tères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT - ONEFI - Gde Chanc.
3 UNB - FASJEP -BN 6 DB - DCF - Solde 6 DI 4 Trésor 4 COBENAM 10 BCP 1
JORPB 1